

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## 2014





Chères amies, chers amis, membres de l'ODAE-Suisse ou donatrices et donateurs

Dans le monde, il y a plus de 51 millions de personnes en fuite. Elles vivent dans des camps, sont livrées à des passeurs, traversent la Méditerranée dans des embarcations pourries ou tentent de trouver leur salut en se faisant happer par la traite d'êtres humains. L'idée est toujours de vouloir sauver sa peau même si elles sont nombreuses à mourir sur le chemin de la fuite.

L'arrivée en Europe est une course d'obstacles dont l'issue est incertaine. Il n'en tient qu'à peu que les intéressés/es se retrouvent dans l'incertitude, dans une situation de séjour et de sécurité ou qu'elles ou ils passent dans la clandestinité.

Telles sont les réalités qui nous effraient périodiquement à la lecture d'entrefilets dans la presse. Encore de nouveaux drames ! Personne ne reste insensible. Mais quand le Secrétariat d'Etat aux migrations cherche des possibilités d'hébergement pour les requérants/es d'asile, la population locale se sent menacée et ne veut pas de ces réfugiés. Peut-être est-elle déjà atteinte par le poison diffusé par les slogans xénophobes. Les protestations publiques sont toutefois honteuses ! Des requérants/es d'asile sont logés/es dans des abris de la protection civile, sans lumière du jour, sans humanité ni dignité et, à certains endroits, pendant des mois voire des années.

Là où la guerre frappe, les personnes fuient vers des pays plus paisibles. Elles tentent de survivre avec l'aide souvent parcimonieuse d'organisations internationales qui doivent fournir à des centaines de milliers de personnes de la nourriture et des médicaments. Les gouvernements de ces pays ne peuvent pas se soustraire à ces tâches. C'est pourquoi, il est particulièrement honteux que la Suisse hésite à accueillir quelques centaines de réfugiés d'Erythrée, Sri Lanka ou de Syrie. On discute âprement du nombre sans se soucier que, derrière les chiffres, il y a des êtres humains.

L'ODAE-Suisse observe la situation problématique telle qu'elle se présente dans le domaine des réfugiés. Il émet de sérieux doutes sur la manière de traiter les requérants/es d'asile et surtout celles et ceux faisant partie des groupes particulièrement vulnérables. La Suisse en est une fois encore à faire abstraction de ses propres valeurs fondamentales. En effet, il arrive régulièrement que des familles soient renvoyées en Italie à l'envers de toute rationalité alors qu'il est manifeste qu'elles risquent de s'y retrouver dans une situation aléatoire, dans la rue ou dans l'illégalité. La Suisse « ne fait que » d'exécuter les règles de Schengen, l'accord injuste et arbitraire qui régule les quotas des réfugiés. Où sont passées la conscience du devoir et la tradition humanitaire de la Suisse humaine ?

Nous poursuivons notre travail de documentation, de publication des résultats de nos recherches, de discussion avec les autorités et nous nous engageons, donnons une voix aux personnes concernées et nous réjouissons du soutien généreux de bien des personnes.

Un très chaleureux merci, nous avons besoin de vous !



Ruth-Gaby Vermot, présidente



[www.facteurdeprotection-d.ch/](http://www.facteurdeprotection-d.ch/)

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

L'ODAE-Suisse a eu un programme étoffé en 2014 : publication d'un rapport spécialisé, finalisation de la mise à jour de la banque de données des cas documentés et mise en route du prochain rapport spécialisé commun avec les observatoires de Suisse orientale et de Romandie. En plus, l'année écoulée a été marquée par des visites au parlement, par l'élaboration et la publication de cas documentés et par des échanges actifs avec d'autres organisations.

### **Relations publiques et lobbying**

Nous nous sommes donné pour but de lier encore plus intensément ces activités à notre tâche d'information. Nous avons informé systématiquement les médias et avons répondu à leurs questions. Les membres et donateurs/trices ont reçu non seulement deux newsletters mais encore le rapport spécialisé « Enfants et adolescents/es en fuite ». En outre, l'ODAE-Suisse a soutenu la campagne « Syrie – que puis-je faire ? » et a participé à divers congrès. Les parlementaires ont de leur côté été informés par quatre ParLetters des activités et des revendications de l'ODAE-Suisse.

### ***Enfants et adolescents/es en fuite***

L'ODAE-Suisse a de nouveau publié un rapport spécialisé en 2014. Ce rapport montre, en se basant sur neuf cas documentés, dans quelle mesure les requérants/es d'asile mineurs/es non accompagnés/es (MNA) voient leurs droits bafoués et leurs besoins céder la place à une politique migratoire restrictive. Comme il l'avait déjà relevé dans de précédents rapports, l'Observatoire constate que les droits de l'enfant ne sont qu'insuffisamment mis en œuvre.

Les enfants et adolescents/es en question ont fui la pauvreté, la guerre, les menaces, les mauvais traitements ou ont quitté leur pays après la mort de leurs parents. Une fois en Suisse, les MNA sont confrontés à diverses difficultés et obstacles et se retrouvent insécurisés par des problèmes de langue, d'adaptation à une nouvelle situation, de confrontation à une culture qui leur est étrangère et de conflits avec leurs propres valeurs morales. A cela s'ajoutent des défis supplémentaires tels que l'accès aux soins

médicaux, la pauvreté, la discrimination et l'exclusion sociale. Il est dès lors d'autant plus important de donner la priorité à leur bien-être et de veiller à la garantie de leurs droits.



Photo: Rapport spécialisé « Enfants et adolescents/es en fuite »

© De la série de photo « Alone », lassedesignen / Fotolia

La procédure d'asile suisse ne tient toutefois guère compte de cet élément et l'encadrement de ce groupe particulièrement vulnérable que forment les MNA est toujours plus souvent relégué au profit d'intérêts relevant de la politique migratoire.

Les MNA n'obtiennent pas la protection et le soutien auxquels ils/elles ont droit en vertu de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et de plusieurs directives internationales. En particulier, chaque MNA a droit à une audition adaptée à son âge et à sa situation et la procédure d'asile en entier doit maintenir le bien de l'enfant et de l'adolescent/e au centre de ses préoccupations. Cela signifie non seulement une procédure diligente dans ce sens, mais aussi une rapide décision d'asile. Du reste, une clarification de la situation aide les MNA à trouver une chance de construire leur existence.

L'ODAE-Suisse continue cependant d'exiger que les différences cantonales que l'on trouve dans les procédures, l'hébergement et l'encadrement soient supprimées ; une harmonisation rapide est indispensable. Par exemple, il faut prendre immédiatement des mesures tutélaires et un/e représentant/e juridique doit être nommé/e dès le dépôt de la demande d'asile. Les jeunes âgés/es de 18 à 21 ans ont besoin d'une attention particulière et il faut introduire ce principe ainsi que des normes de protection dans la loi sur l'asile. Il faut augmenter le nombre des centres ayant le statut de foyers ou un statut comparable. Les MNA doivent être suivis/es 24h/24 de manière à la fois intense et adaptée par du personnel qualifié, au besoin, avec l'aide de psychologues.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Dans son rapport spécialisé, l'ODAE-Suisse exprime ces revendications et demande aussi la mise en œuvre d'autres éléments importants d'un droit des migrations adapté aux enfants et adolescents/es.

Nous souhaitons ici remercier la Fondation Eugen & Elisabeth Schellenberg, le Fonds de la FEPS en faveur des droits humains (Fédération des églises protestantes de Suisse) et la Fondation Temperatio de leur généreux soutien financier. De même, nos chaleureux remerciements s'adressent à tous/tes les personnes, organisations et cantons pour leurs informations et suggestions sans lesquelles nous n'aurions pas été en mesure de présenter ce rapport.

### **Asile à deux vitesses**

Les diverses révisions de la loi sur l'asile aspirent avant tout à une « accélération » de la procédure. Le deuxième rapport spécialisé commun des observatoires, « Asile à deux vitesses », explique, à l'aide de 13 cas documentés, comment des années s'écoulent souvent entre le dépôt de la demande d'asile et la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations. Effectivement, l'autorité a tendance à traiter plus rapidement les cas où un retour est possible que ceux des personnes qu'il est manifestement nécessaire de protéger. Les cas documentés montrent que des retards dans la procédure portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes concernées et nuisent à leur faculté de s'intégrer.

Les rapports spécialisés « Enfants et adolescents/es en fuite » et « Asile à deux vitesses » ont tous deux été accueillis avec intérêt par les médias et les spécialistes.

### **Planification du troisième rapport spécialisé commun**

A la fin de l'année 2014, les trois observatoires ont débuté le travail en vue du prochain rapport spécialisé commun sur le thème des « cas de rigueur ». Les cas documentés montrent que les réglementations sur les cas de rigueur sont appliquées de manière très différente et le plus souvent très restrictive par les cantons.

La clause sur les cas de rigueur peut cependant offrir une bonne opportunité avant tout aux personnes bien intégrées ou à celles qui séjournent illégalement en Suisse. Des autorisations de séjour peuvent être accordées et des situations illégales peuvent être régularisées. Toutefois, les cantons ont une attitude souvent inutilement restrictive et retenue. Ils ont malheureusement cette liberté car les règles sur les cas de rigueur sont des dispositions potestatives (« peut ») qui ouvrent la voie à leur libre interprétation et leur confère un large pouvoir d'appréciation des critères à examiner. Les requérants/es ne peuvent guère se défendre car, dans le cadre de la réglementation prévue par la loi sur l'asile, ils/elles n'ont pas de possibilité de recours au niveau cantonal. Le nouveau rapport spécialisé commun traitera de ce point et de bien d'autres encore.

## **17 documentations de cas**

Les cas documentés en 2014 reflètent les principaux thèmes d'étude choisis par l'ODAE-Suisse. Au total, 17 cas ont été publiés, concernant principalement les « requérants/es d'asile mineurs/es non accompagnés/es », la « preuve de la qualité de réfugié/e », la « crédibilité » et la « notion de famille ». En été 2013, l'ODAE-Suisse avait commencé la refonte de la banque de données des cas. Ce projet a été poursuivi et finalisé en 2014.

La documentation concrète et diligente de cas individuels fait la particularité et la force de l'ODAE-Suisse. Elle constitue la base des analyses et des rapports spécialisés sur des sujets spécifiques. Toutefois, l'élaboration des documentations serait impossible sans l'aide des conseillers/ères juridiques et des avocats/es qui mettent leurs dossiers ou documents à notre disposition. Nous les remercions vivement de leur bonne collaboration.

## **Recherche de fonds**

La recherche de moyens de financement a été très difficile en 2014. Cela apparaît du reste dans le résultat des comptes de l'ODAE-Suisse. Malgré des efforts multiples et soutenus, les moyens financiers urgément nécessaires n'ont pu être générés que dans un cadre modeste.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

### Comité et secrétariat

Au cours de l'année écoulée, le comité s'est réuni quatre fois. Il s'est occupé des problèmes financiers, de l'orientation stratégique de l'institution et a débattu de l'évolution de la politique migratoire.

Après deux ans de collaboration, la secrétaire générale Stefanie Kurt a quitté l'ODAE-Suisse pour se lancer dans de nouveaux défis professionnels à l'université de Neuchâtel. Nous regrettons son départ mais la remercions très chaleureusement de son engagement nuancé et averti dans notre institution.

La nouvelle secrétaire générale, Nathalie Poehn, a repris le flambeau avec énergie et détermination pour assumer les multiples tâches spécialisées et administratives de sa nouvelle fonction. Elle travaille à 70%.

L'ODAE-Suisse tient à remercier vivement les stagiaires qui, en travaillant chacune à 80%, ont épaulé activement la secrétaire générale et le comité dans leurs tâches. Elles se sont montrées efficaces dans la documentation de cas et dans l'extension du réseau des contacts de l'ODAE-Suisse. Eliane Panicara a fait son stage du début septembre 2013 à fin février 2014 et Vera Strickler du début avril 2014 à fin août 2014. Nous leur souhaitons le meilleur possible pour leur avenir.

Nous remercions également Franca Hirt, membre du comité et caissière de l'ODAE-Suisse, pour sa très précieuse collaboration. Elle s'occupe du suivi de notre site, de la banque de données des cas, de la gestion des membres et de toute la comptabilité.

*Nathalie Poehn, secrétaire générale*

## **Merci à celles et ceux qui nous soutiennent**

Un grand merci va à nos fidèles membres, à nos donatrices et donneurs, aux membres du comité de soutien, aux Eglises et aux fondations qui nous soutiennent. Sans ce soutien de nature à la fois idéale et financière, notre travail ne serait pas possible.

Il s'agit notamment des institutions suivantes :

- > Fondation Eugen & Elisabeth Schellenberg
- > Fonds de la FEPS pour les droits humains
- > Fondation Johann Paul
- > Fondation Soliwerk
- > Fondation Temperatio
- > Fondation Walter Hafner
- > Commision OeME de la ville Berne
- > Fédération ecclésiastique catholique romaine de Vaud
- > Eglise réformée de Zoug

### **Quelques chiffres pour 2014**

- > 17 documentations de cas ont été élaborées
- > 1 rapport spécialisé publié (« Enfants et adolescents/es en fuite »)
- > 1 rapport spécialisé commun publié (« Asile à deux vitesses »)
- > 2 newsletters en allemand et en français envoyées à environ 2800 personnes
- > 4 ParLetters envoyées aux députés/es au Conseil national et au Conseil des Etats
- > 1 campagne soutenue par l'ODAE-Suisse (« Syrie – que puis-je faire ? »)
- > 209 commandes du rapport spécialisé « Enfants et adolescents/es en fuite »
- > 134 téléchargements du rapport spécialisé « Asile à deux vitesses »
- > Près de 12'931 visites ou consultation de notre site

## LORSQUE LA PROTECTION DE LA VIE DE FAMILLE SUPPOSE UN MARIAGE ET DES ENFANTS

« Rebecca », de nationalité roumaine, vit depuis 2010 une relation à distance avec le Turc « Almir » au bénéfice d'une autorisation d'établissement en Suisse. En raison d'une incompatibilité sanguine, « Rebecca » a perdu deux enfants. Ce coup du destin ainsi qu'un cancer et des problèmes psychiques de « Rebecca » ont eu pour effet de souder encore plus étroitement les deux partenaires.

Une autorisation de séjour a été refusée à « Rebecca » parce qu'elle ne dispose pas de moyens financiers suffisants ni ne peut prouver que la force de sa relation est suffisamment intense pour être considérée comme devant être protégée par l'art. 8 CEDH. Elle a donc été renvoyée de Suisse, décision contre laquelle elle a recouru. Le Conseil d'Etat lui non plus n'a reconnu aucun motif à l'appui d'un droit de rester. Faute de signe concret d'un prochain mariage, il ne serait pas possible d'admettre l'existence d'une relation étroite à long terme.

En outre, il n'y aurait pas de dépendance particulière car « Rebecca » n'aurait pas besoin de soins durables.

### **Protection de la vie de famille**

Si le droit à l'obtention d'une autorisation de séjour n'est pas reconnu, un tel droit peut aussi résulter de l'art. 8 CEDH. Selon le degré de parenté, le droit au respect de la vie de famille comprend divers effets de protection. Une personne peut invoquer cet article lorsqu'elle se trouve dans une relation familiale intacte et vécue concrètement avec une personne au bénéfice d'un droit de séjour fixe. Le service des migrations a jugé que l'art. 8 CEDH ne devait être appliqué qu'à des couples mariés ou dans le cas où il existe un lien particulier de dépendance entre des personnes parentes. Ce point de vue correspond à l'opinion dominante en Suisse.

La CEDH admet toutefois l'application de l'art. 8 CEDH aussi à des couples non mariés d'une certaine constance.

## **Renvoi malgré une maladie grave ?**

La demande de « Rebecca » visant à la suspension de l'exécution du renvoi pendant la procédure de recours a été rejetée. L'autorité a considéré que le départ et le retour en cas de décision positive pouvaient être raisonnablement exigés de sa part. Ce n'est qu'après un recours sur ce point et après le diagnostic d'un cancer du sein que l'exécution du renvoi a été suspendue. Des expertises médicales ont alors attesté qu'après l'opération, « Rebecca » aurait besoin d'un traitement postopératoire pendant des années et qu'elle serait incapable de voyager avant la fin de ces traitements. Le service des migrations est toutefois resté sur sa position.

## **Exercice du pouvoir d'appréciation et examen sous l'angle du cas de rigueur**

Lorsqu'il n'existe pas un droit au séjour, il faut examiner si une autorisation doit être accordée de manière discrétionnaire et si le refus de l'autorisation de séjour et le renvoi qui s'ensuit sont proportionnés. En outre, il faut tenir compte des cas de rigueur personnels. Selon le service des migrations, la perte d'un enfant peut certes être un grave coup du destin mais ne suffit pas. Comme ce service n'avait procédé à aucun examen relevant de son seul pouvoir d'appréciation ou du principe de la proportionnalité, il a été invité à réexaminer ce cas. Le Conseil d'Etat a au surplus indiqué qu'un renvoi pourrait être inexigible au vu de la situation de santé modifiée de « Rebecca » et qu'il fallait entreprendre un examen approfondi du dossier sous l'angle du cas de rigueur.

*Fabienne Bratolijc, stagiaire*

(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse et a été porté à notre connaissance par le Collectif de soutien aux sans-papiers de Bâle)

Vous trouvez davantage d'informations sous  
[www.odae-suisse.ch](http://www.odae-suisse.ch)  
[www.facebook.com/sbaa.odae](https://www.facebook.com/sbaa.odae)

### **Membres du Comité :**

*Présidente*

*Ruth-Gaby Vermot-Mangold, Berne*

*Autre membres du Comité*

*Aurora Garcia, Bâle*

*Franca Hirt, Boswil (AG)*

*Janine Junker, Lucerne*

*André Loembe, Düdingen (FR)*

*Alex Sutter, Berne*

*Réviseurs*

*Heinz Gabathuler, Zurich*

*Markus Imboden, Imboden und Partner Treuhhand AG, Zurich*

## COMPTES ANNUELS 2014

### BILAN

<b>ACTIFS</b>	2014	2013
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	24'735.97	39'855.10
Caisse	180.30	66.15
Comptes de régularisation actifs	0.00	5'000.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<b>24'916.27</b>	<b>44'921.25</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Mobilier, Equipements et Installations	678.75	1'131.25
<i>Total actifs immobilisés</i>	<b>678.75</b>	<b>1'131.25</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>25'595.02</b>	<b>46'052.50</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements vis-à-vis de tiers	11'013.55	11'502.30
Comptes de régularisation passifs	- 472.10	282.30
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<b>10'541.45</b>	<b>11'784.60</b>
Réserves secrétariat	10'000.00	10'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<b>10'000.00</b>	<b>10'000.00</b>
<b>Capital propre</b>		
Capital de l'association 1 janvier 2014	24'267.90	37'365.50
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>- 19'214.33</b>	<b>- 13'097.60</b>
<i>Total capital propre 31 décembre 2014</i>	<b>5'053.57</b>	<b>24'267.90</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>25'595.02</b>	<b>46'052.50</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

<b>CHARGES</b>	2014	2013
Salaires secrétaire générale / stagiaire	71'521.90	76'492.75
Prestations sociales	7'966.45	8'409.65
<i>Total des charges de personnel</i>	<i>79'488.35</i>	<i>84'902.40</i>
Frais de location	6'637.10	6'568.20
Frais administratifs	9'115.88	8'131.05
Frais de tiers ( traductions / comptabilité )	24'479.00	22'945.00
Formation permanente	71.50	474.00
Site Internet avec banque de données	2'314.00	2'336.00
Développement banque de données	3'780.00	0.00
Relations publiques / Matériel de publicité	10'444.10	7'984.95
Réunions publiques	1'712.00	0.00
Frais de l'association	1'823.55	1'310.95
Amortissements	452.50	754.20
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>60'829.63</i>	<i>50'504.35</i>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>140'317.98</b>	<b>135'406.75</b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations membres	26'735.00	29'520.00
Cotisations organisations	6'500.00	4'500.00
Dons	19'866.00	29'885.00
Dons rapports spécialisés	6'960.00	0.00
Contributions organisations / fondations	39'000.00	49'000.00
Contributions églises	8'443.90	3'396.55
Recettes project communes (PN)	13'030.00	5'820.00
Dons membres du comité	0.00	150.00
Recettes diverses	550.00	0.00
Intérêts CCP	18.75	37.60
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>121'103.65</b>	<b>122'309.15</b>
<b>Bénéfice / Perte (-)</b>	<b>- 19'214.33</b>	<b>- 13'097.60</b>

### **Pour l'année 2015 ...**

...l'ODAE-Suisse a un programme varié : la publication d'un rapport spécialisé, l'évaluation de la saisie de cas concrets et le renforcement de la sensibilisation seront quelques-uns des points forts. Il s'agira aussi de suivre la phase de test déjà démarrée à Zurich dans la procédure d'asile et les développements au niveau politique au sujet du droit d'asile et des étrangers. L'ODAE-Suisse continuera de se montrer critique face à ces développements s'il le faut.

### **Extension de la recherche de fonds**

Comme l'année passée, l'ODAE-Suisse lance une large opération de recherche de fonds en 2015. D'une part, il s'adresse à de nouvelles fondations et d'autre part, il cherche à augmenter le nombre de ses membres, notamment en renforçant et en améliorant son travail de relations publiques et de sensibilisation.

### **« Cas de rigueur »**

En 2015, les trois observatoires vont publier leur troisième rapport spécialisé commun sur le thème des « cas de rigueur ». A l'aide de cas documentés, il s'agira de montrer que la réglementation de ces cas est appliquée par les cantons de manière très restrictive pour les personnes dont le séjour en Suisse est irrégulier. Nous illustrerons la pratique cantonale souvent douteuse à l'aide de cas concrets et la mettrons en discussion.

### **Personnes particulièrement vulnérables dans la procédure d'asile**

Depuis des mois, tous les médias parlent de l'expulsion de familles en Italie sans que les autorités suisses n'aient préalablement obtenu des garanties de cet Etat voisin. On y apprend aussi l'augmentation constante du nombre des demandes d'asile et de celui des mineurs/es non accompagnés/es. Dans notre prochain rapport spécialisé, nous nous consacrerons à ces requérants/es d'asile particulièrement vulnérables se trouvant dans un besoin accru de protection et nous montrerons les divers obstacles auxquels sont confrontées ces personnes dans le système de Dublin

et dans l'application de la législation fortement restrictive sur les migrations. L'ODAE-Suisse va soumettre un questionnaire à divers offices cantonaux des migrations, à des spécialistes du droit d'asile et des migrations et compléter les réponses avec les résultats d'interviews de personnes qualifiées. La publication du rapport est prévue pour novembre 2015.

## Intensification du travail de sensibilisation

A plus long terme, l'ODAE-Suisse entend intensifier son travail de sensibilisation. Il a déjà agi dans ce sens depuis l'été 2003 en procédant à la refonte et mise à jour de sa banque de données des cas concrets. Grâce à une simplification de sa systématique, cet outil de travail est d'accès plus facile pour les utilisateurs/trices, par exemple, par l'illustration de l'évolution des cas et la documentation des diverses étapes juridiques. Cela permet une analyse plus approfondie des documentations de cas concrets et des déductions plus précises au sujet de la mise en œuvre actuelle et de l'application du droit des migrations en Suisse. Cet élément-clé continuera de nous occuper ces prochaines années.

L'ODAE Suisse projette une lecture scénique de cas exemplaires qui ont été documentés dans notre base des données de cas.

Par ce projet de sensibilisation, nous voulons établir une plus grande compréhension dans la population concernant les destins des demandeurs d'asile et leurs défis dans la procédure d'asile ainsi qu'une proximité plus intense envers les concernés.

## Membres du Comité de soutien

Rolf Bloch, Berne  
Martine Brunschwig Graf, Genève  
Cécile Bühlmann, Lucerne  
Thomas Burgener, Vièges  
Achille Casanova, Berne  
Dominique de Werra, Lausanne  
Ruth Dreifuss, Genève  
Raymond Junod, Lausanne  
Balthasar Glättli, Zurich  
Vreni Hubmann, Zurich  
Walter Kälin, Berne  
Daniel Kaeser, Epesses  
Françoise Kopf, Soleure  
Georg Kreis, Bâle  
Anni Lanz, Bâle  
Philippe Lévy, Berne  
Jean Martin, Echandens  
Dick Marty, Lugano  
Liliane Maury-Pasquier, Genève  
Marco Mona, Zurich  
Giusep Nay, Valbella  
Jacques Neirynck, Lausanne  
Luc Recordon, Lausanne  
Mgr Joseph Roduit, Saint-Maurice  
Claude Ruey, Nyon  
Barbara Schmid-Federer, Männedorf  
Martin Schubarth, Lausanne  
Jean-Christophe Schwaab, Riex  
Chiara Simoneschi-Cortesi, Comano  
Pierre Yves Simonin, Aubonne  
Maja Wicki-Vogt, Zurich



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht  
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

## **Contacts :**

### **Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers**

Nathalie Poehn  
Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne  
Tél: 031 381 45 40  
[info@beobachtungsstelle.ch](mailto:info@beobachtungsstelle.ch)  
[sekretariat@beobachtungsstelle.ch](mailto:sekretariat@beobachtungsstelle.ch)  
[www.odae-suisse.ch](http://www.odae-suisse.ch)

CCP : 60-262690-6

IBAN: CH70 0900 0000 6026 2690 6

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, 3011 Berne

### **Beobachtungsstelle für Asyl- und Ausländerrecht Ostschweiz**

Ann-Seline Fankhauser  
Fidesstrasse 1, 9000 St. Gall  
Tél: 071 244 68 09  
[ostschweiz@beobachtungsstelle.ch](mailto:ostschweiz@beobachtungsstelle.ch)  
[www.beobachtungsstelle-rds.ch](http://www.beobachtungsstelle-rds.ch)

### **Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers**

Mariana Duarte  
Case postale 270, 1211 Genève 8  
Tél: 022 310 57 30  
[info@odae-romand.ch](mailto:info@odae-romand.ch)  
[www.odae-romand.ch](http://www.odae-romand.ch)